Le handicap

Les différents services de la Ville et du CCAS se mobilisent afin que les personnes présentant un handicap puissent se déplacer, stationner et avoir accès facilement aux structures municipales (centres sociaux et culturels, médiathèques, écoles...) et être accompagnées dans leur démarches et l’accès à leurs droits.



Des travaux de mise aux normes sur le bâti existant sont régulièrement réalisés et une réflexion est également menée lors de l’aménagement des infrastructures et des constructions nouvelles. La Ville d’Epernay a ainsi mené d’important travaux d’accessibilité sur ses bâtiments communaux ces dernières années. A ce jour, le taux d’accessibilité moyen des bâtiments communaux est proche de 90 %. Sur 71 établissements recevant du public, 63 d’entre eux ont un taux d’accessibilité proche de 100 % et les 8 autres sont partiellement accessibles et font l’objet de projet en cours d’études.

Par ailleurs, l’ensemble des traversées piétonnes au droit des carrefours à feux est équipé de dispositifs sonores adaptés aux personnes mal et non voyantes.

Contact

C.C.A.S.

Maison de la Solidarité et de l'Education

30, rue de Sézanne

03 26 53 37 66

Documents
Guide du handicap
Pour aller plus loin
Image



Stationnement personnes à mobilité réduite